Comité de direction

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **2 (1919)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

M. le Dr. Töndury (Société suisse des hôteliers) remplacé par M. Bon, président de la dite société.

M. von Steiger (Ville de Berne) remplacé par G. Müller, président de la ville de Berne.

M. le Prof. G. Bachmann (Union de banques suisses) remplacé par M. le Dr. Jaeger, vice-directeur de la dite banque.

M. le Conseiller d'Etat Hauser (Cant. de Bâle-Ville) remplacé par M. le Dr. Brenner, Conseiller d'Etat.

M. le directeur Junod (Association Pro Sempione) remplacé par M. le Dr. A. Wellauer.

En outre, sur le désir du Conseil d'Etat du canton de Berne, M. le Conseiller d'Etat Merz est remplacé par M. le Conseiller d'Etat R. d'Erlach.

C. Comité de direction.

Comité de direction.

Le comité de direction a tenu en 1919 huit séances, dont une à Zurich, les autres à Berne.

Activité.

Son activité a surtout porté sur la gestion de l'Office, au courant de laquelle il a été régulièrement mis. Il a entre autres étudié et discuté les questions suivantes, sur la base de rapports présentés par l'Office du tourisme:

Création d'agences à l'étranger.

Choix de représentants et de correspondants à l'étranger.

Circulation automobile et relations avec les associations suisses intéressées.

L'aviation suisse et les mesures propres à la développer dans l'intérêt du tourisme.

Publication de guides, monographies, cartes géographiques et ouvrages relatifs à la Suisse.

Organisation de la succursale de l'Office à Lausanne et établissement d'un règlement de service.

Contrat avec l'Association « Pro Sempione » touchant la cession gratuite faite par cette dernière de l'ameublement et du matériel de ses bureaux, à Lausanne.

Conditions générales auxquelles est subordonné le patronage accordé par l'Office à des guides et revues.

La police des étrangers. Requêtes et démarches y relatives.

La photographie et le cinématographe au service du tourisme suisse.

La réforme consulaire et les intérêts du tourisme suisse.

Participation de l'Office aux foires d'échantillons organisées en Suisse et à l'étranger.

La réclame collective à l'étranger.

Défense des intérêts des stations balnéaires.

La statistique de la fréquentation des hôtels en Suisse.

Organisation du service de presse en Suisse et à l'étranger.

Le trafic ferroviaire suisse et les horaires.

Mutation.

Sauf la nomination de M. G. Petrolini, directeur de banque, à Lugano, en remplacement de M. Quattrini, la composition du Comité est la même qu'en 1918.

D. Etat des membres.

Etat des membres.

Au 31 décembre 1918, le nombre des subventionnants et des membres était de 221

Il s'élève au 31 décembre 1919 à 213

La légère diminution constatée ci-dessus provient presque exclusivement de la sortie de plusieurs « subventionnants » bâlois, qui avaient assuré leur concours pour